

# DÉCLARATION LIMINAIRE CSAL-FS du 15 Septembre 2026

L'été 2026 a été marqué en France par la canicule et les mégafeux.

Dans la Fonction Publique, de nouvelles attaques sont portées à l'encontre des agents publics.

Après l'introduction du jour de carence, de l'indemnisation du congé maladie à 90 %, un nouveau décret, rejeté par l'ensemble des organisations syndicales, met en œuvre des mesures restrictives en matière de temps partiel thérapeutique et de contrôle des congés maladie.

Le gouvernement chercherait-il à stigmatiser les agents dont l'état de santé est fragile ?

Cela, en les rendant responsables de la détérioration, y compris temporaire, de leur état de santé et en renforçant drastiquement le contrôle des congés, sous entendant qu'ils bénéficient d'arrêts de complaisance ou mettent tout en œuvre pour organiser leur absence en maladie ?

A la DGFIP, c'est le piratage informatique qui s'attaque à notre réseau au moment où nous allons confier nos données de la facturation électronique à des plateformes agréées du privé.

La DGFIP aime communiquer sur la modernisation, la dématérialisation et le numérique. Nous en voyons aujourd'hui les limites. Il est urgent de s'interroger au montant alloué à la cybersécurité dans notre administration.

Les réformes permanentes épuisent, démotivent, réduisent les droits et garanties des agents avec des missions de service public fragilisées, abandonnées (avec les fermetures de centres des Finances) ou privatisées.

Lors du rendez-vous salarial avec du 8 Juillet 2026, le ministre des comptes publics a rejeté toute revalorisation du point d'indice. Les organisations syndicales ont donc quitté la salle et ont appelé à une journée de grève et de manifestation le 29 Septembre 2026.

En effet plusieurs raisons de se mobiliser dans toute la Fonction Publique :

- Contrairement au SMIC, le point d'indice n'est plus indexé sur l'inflation. Les revalorisations ponctuelles que concèdent les gouvernements sont très loin de compenser la hausse de l'indice des prix à la consommation. Exigeons la revalorisation du point d'indice et son indexation sur l'inflation ! Le gouvernement peut bien aider les entreprises à hauteur de 211 milliards, non ?

- Les services publics ont encore montré leur utilité cet été avec les pompiers en sauvant des vies au péril de la leur. Réclamons des moyens pour qu'ils puissent effectuer aux mieux leurs missions !

- Les hôpitaux du département sont obligés de fermer leur service d'urgence la nuit en raison du manque de médecins urgentistes.

Les services publics et leurs agents ne doivent plus être une variable d'ajustement. Ils et elles doivent être les acteurs prioritaires pour lutter contre le réchauffement climatique, contre l'abandon des territoires.

La santé, l'éducation, la sécurité, la justice, la solidarité, les services de proximité ne sont pas des marchandises.